

Fait en double exemplaire



AMAP du Donjon

CONTRAT ŒUFS SAISON 2020/21

NOM et Prénom :

Adresse :

Téléphones :

Courriel :@.....

S'engage à respecter la charte des AMAP et à régler la somme due au titre de la livraison d'œufs à Benjamin Soulard, maraicher et éleveur qui s'engage de son côté à livrer ses œufs sur le lieu de distribution, le premier Vendredi de chaque mois ou à la date indiquée par le référent à partir de 18H00 sous le préau de l'école derrière la Mairie : 2 rue des Plantes, 78550 Gressey.

Ce contrat entre en vigueur le 06 Mars 2020 jusqu'au 26 Février 2021 inclus. Il y aura 12 livraisons au prix de 2,40 € chacune. Soit un règlement total de 28,80 € par chèque établi à l'ordre de Benjamin Soulard et qui sera encaissé en début de saison.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte des AMAP « Alliance Provence » et du règlement intérieur de l'Amap du Donjon. Je m'engage à venir chercher mes œufs à l'heure et lieu de distribution habituelle. Je m'arrange avec une tierce personne pour récupérer mes œufs lorsque je ne suis pas disponible. Au cas où je ne suis pas venu les chercher, ils seront laissés à disposition des permanents du jour. Je suis en accord avec les dispositions présentées ci-dessus.

Date, signature Amapien :

Date, signature Producteur :